

ANNEXE I

Attestation de contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation

I- Bases légales

* Loi n° 99-24 du 9 mars 1999 relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

* Décret n° du , organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

II- Nature de la marchandise contrôlée :

Animaux L'age Numéro..... Couleur..... Race.....

Produits animaux

III- Description de la marchandise contrôlée :

- Nature :
- Nombre/quantité :
- Poids net total :
- Pays de provenance :
- Nom de l'exportateur :
- Adresse de l'exportateur :
- Moyen de transport (nature, références) :
- Date d'arrivée au point de passage :
- Poste d'inspection frontalier :

IV : Contrôle sanitaire vétérinaire effectué

- Contrôle documentaire Date :
- Contrôle d'identité Date :
- Contrôle physique Date :

V : Décision

- Admission définitive
- Admission provisoire avec :

– Mise en consignation des produits animaux à l'établissement désigné ci-après :

– Mise en observation des animaux dans le centre de quarantaine désignés ci-après :

– Refoulement pour (motif) :

Date :

Médecin vétérinaire :

Signature :

Qualité du signataire :

Cachet officiel :